Délégation Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Sylvain CORRE
Tél : 02 38 78 94 84
Courriel : sylvain.corre@cnfpt.fr

Orléans, le 26 août 2025

NOTE à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Services,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires de Mairie,
des collectivités et établissements publics
de la région CENTRE-VAL DE LOIRE

Objet : seconde campagne de PRE-INSCRIPTION des candidats à une préparation à un concours ou à un examen professionnel

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la délégation Centre-Val de Loire du CNFPT ouvre la seconde phase du recensement pour les inscriptions aux préparations aux concours et examens professionnels qui seront mises en œuvre courant 2026/2027.

Cette seconde campagne d'inscription est ouverte **du 1er septembre au 15 octobre 2025.** Nous attirons votre attention sur la campagne plus courte pour le recensement au concours interne d'ATSEM principal : du 1er au 30 septembre.

Le recensement, pour l'ensemble des filières, s'appuie sur le calendrier prévisionnel des concours et examens organisés et mis à jour par les Centres départementaux de gestion.

L'organisation systématique de temps d'orientation pour tous les concours et examens (à l'exception des concours sur titres) permettra de proposer un parcours de formation adapté aux besoins de chaque agent.

Pour les concours & examens professionnels de catégories C, ces temps d'orientation auront lieu en présentiel la semaine du 1er décembre 2025.
Pour les catégories A et B, ils se dérouleront entièrement à distance sur la plateforme FORMADIST, la semaine du 24 novembre 2025.

Les résultats obtenus aux tests de positionnement orienteront les candidats :

- soit vers un accès direct en préparation avec – nouveauté 2025 – une offre de service resserrée pour les agents dont les résultats des tests dépassent largement les seuils d'accès en préparation.
- soit vers un accès à une formation dite « Tremplin ». Il s'agit d'un parcours en amont d'une préparation. Le tremplin est proposé aux candidats dont le résultat aux tests permet de supposer qu'ils aborderont ensuite la préparation dans de meilleures conditions.
- soit, pour les agents de catégorie C, vers le PASS FORMATION.
- soit, pour les agents de catégories A et B, vers une « redéfinition » du projet de concours lorsque les résultats aux tests ne permettent pas de mettre en œuvre, dans l'immédiat, le projet visé.

Pour rappel, depuis janvier 2025 **la plaquette de présentation** de l'offre proposée a été modernisée et simplifiée : elle est dorénavant mise en ligne et accessible tout au long de l'année sur le site du CNFPT : Cliquez ICI.
L'ensemble des informations préparation concours & examens professionnels est à consulter sur cette page.

Le recensement de vos agents à une préparation est dématérialisé et accessible sur la plateforme des inscriptions en ligne (IEL) (https://inscription.cnfpt.fr/), via le menu :
Mes inscriptions / Dispositifs préparation concours / examens professionnels

Le service accompagnement des parcours professionnels se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : sapp.cvdl@cnfpt.fr

Je vous remercie de bien vouloir procéder à une large diffusion de ces informations auprès des services et agents concernés au sein de votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie HEMERY
Directrice